

## Pourquoi ?

Dans la vallée de l'Arve, les mesures effectuées depuis plusieurs années sur la qualité de l'air montrent des dépassements des seuils autorisés pour certains polluants, dont les particules fines en suspension (PM10). **La première source d'émission** de ces particules est le **chauffage individuel au bois**.

Pour la santé de tous, une mesure incitative est lancée dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve : le FONDS AIR BOIS, afin de réduire les émissions issues du parc résidentiel.

## De quoi s'agit-il ?

Le fonds vise à aider financièrement les particuliers pour remplacer leurs cheminées (foyers ouverts) ou anciens appareils de chauffage au bois, en fonctionnement dans le logement, par des appareils de chauffage au bois récents et performants.

**L'aide forfaitaire est d'un montant de 2000 euros\***! Versée directement aux particuliers, elle est cumuleable avec d'autres aides : crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), Eco-prêt à taux zéro, aides de l'ANAH « habiter sain » (hors CEE et aides de l'ANAH Sérénité).

Il s'agit ainsi de continuer à utiliser le bois de chauffage, tout en préservant la qualité de l'air et en réalisant des économies d'énergie !

⇒ *Ce fonds est l'une des actions du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), financée par l'ADEME pour le compte de l'État, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et les 5 Communautés de Communes du territoire du PPA de la vallée de l'Arve : CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, CC Pays du Mont-Blanc, CC Cluses Arve et Montagnes, CC Faucigny Glières, CC du Pays Rochois et la commune de Châtillon-sur-Cluses. Il est animé et géré par le SM3A.*

\* : Enveloppe forfaitaire sous réserve que l'aide ne dépasse pas 50% du coût total TTC.

## Contacts et adresses

### ENVOYEZ LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE PAR COURRIER A

**Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents (SM3A)**  
Fonds Air-bois  
300, chemin des prés Moulin - 74 800 Saint-Pierre en Faucigny



### Pour plus de renseignements :

Tanguy BLAZER, Animateur du Fonds Air Bois - SM3A  
04 50 25 24 91 - [fonds-air-bois@sm3a.com@sm3a.com](mailto:fonds-air-bois@sm3a.com@sm3a.com)

## Quelles sont les conditions pour obtenir l'aide du Fonds Air Bois ?

- ❑ Vous habitez l'une des 41 communes du **territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)** de la Vallée de l'Arve (*cf. liste ci-dessous*).
- ❑ Le logement est votre **résidence principale**, achevée depuis plus de 2 ans.
- ❑ Vous utilisez un **appareil de chauffage au bois antérieur à 2002** (insert, poêle, cuisinière, chaudière,) ou une **cheminée ouverte** (*l'ancien système de chauffage au bois doit être en place et en état de fonctionnement au moment du dépôt du dossier*).
- ❑ Vous vous engagez à **déposer votre ancien appareil de chauffage au bois en déchèterie**, une fois votre demande d'aide du Fonds Air Bois acceptée par le SM3A.  
>L'attestation de dépôt en déchèterie à faire tamponner est envoyée par le SM3A avec le courrier d'avis favorable si votre dossier est accepté).  
Remarque : les dépôts chez des ferrailleurs ne sont pas acceptés.  
  
>Pour les foyers ouverts, une photo de la cheminée en fonctionnement est à joindre au dossier de demande d'aide uniquement.
- ❑ Votre nouveau matériel devra disposer du **label Flamme verte au moins 7 étoiles** ou être inscrit sur la liste des appareils équivalents de l'ADEME.
- ❑ L'installation devra être réalisée par un **professionnel qualifié Quali'Bois** par QUALIT'ENR ou **Qualibat Bois énergie**, signataire de la charte d'engagement du Fonds Air Bois.  
>Liste des professionnels signataires consultables sur [fonds-air-bois.fr](http://fonds-air-bois.fr)

**Attention** : Il est nécessaire **d'attendre l'avis favorable** du SM3A avant de commencer les travaux et d'acheter le nouvel appareil. Si les travaux sont réalisés avant acceptation de la demande par le SM3A, la prime ne pourra pas être versée.

Un **contrôle pourra être réalisé au domicile**, avant validation du dossier de demande d'aide, pour vérifier le respect des critères du dispositif et notamment la présence de l'ancien système de chauffage au bois, en état de fonctionnement, en place dans le logement.

### Liste des 41 communes concernées selon les Communautés de Communes (CC) :

#### CC Vallée Chamonix Mt-Blanc

CHAMONIX MONT-BLANC  
LES HOUCHES  
SERVOZ  
VALLORCINE

#### CC Pays du Mont-Blanc

COMBLOUX  
LES CONTAMINES MONTJOIE  
CORDON  
DEMI-QUARTIER  
DOMANCY  
MEGEVE  
PASSY  
PRAZ-SUR-ARLY  
SAINT-GERVAIS LES-BAINS  
SALLANCHES

#### CC Cluses Arve et Montagnes

ARACHES-LA-FRASSE  
CLUSES  
MONT-SAXONNEX  
MAGLAND  
MARNAZ  
NANCY-SUR-CLUSES  
LE REPOSOIR  
SAINT-SIGISMOND  
SCIONZIER  
THYEZ  
\*\*\*  
CHATILLON SUR-CLUSES

#### CC Pays Rochois

AMANCY  
ARENTHON  
ETEAX  
LA CHAPELLE RAMBAUD  
CORNIER  
LA ROCHE-SUR-FORON SAINT-LAURENT  
SAINT-PIERRE EN-FAUCIGNY  
SAINT-SIXT

#### CC Faucigny-Glières

AYSE  
BONNEVILLE  
BRIZON  
CONTAMINE-SUR-ARVE  
MARIGNIER  
VOUGY  
GLIÈRES-VAL-DE-BORNE (*fusion du Petit-Bornand les Glières et d'Entremont*)

## Quelle est la marche à suivre ?

- 1. Contactez des professionnels** qualifiés Quali'bois ou Qualibat Bois énergie, inscrits sur la liste des professionnels partenaires du Fonds Air Bois pour établir un ou plusieurs devis répondant aux conditions nécessaires présentées ci-avant.

>Liste des professionnels partenaires consultables sur [www.fonds-air-bois.fr](http://www.fonds-air-bois.fr)

- 2. Envoyez le dossier de demande d'aide au SM3A (adresse ci-dessus).**

**Le dossier doit comporter les éléments suivants :**

- Fiche 1** : « DEVIS ET DECLARATIONS SUR L'HONNEUR », remplie avec l'installateur choisi, signée par le bénéficiaire et l'entreprise.
- Fiche 2** : « RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES », dûment complétée par le bénéficiaire.
- Un justificatif de résidence principale** : copies de la première et dernière page la dernière **taxe d'habitation**  
*Cas particuliers : Si vous êtes **propriétaire bailleur** : joindre la taxe d'habitation du locataire, et si vous êtes un **nouvel arrivant** : faire parvenir une attestation de domicile (copie acte notarié ou bail + RIB à votre nouvelle adresse).*
- Pour le remplacement d'un foyer ouvert**, joindre une photo de l'installation en fonctionnement au dossier.

Si le dossier est incomplet, vous serez invité à fournir les pièces manquantes.

Après vérification de la recevabilité du dossier et étude des pièces par le service instructeur du SM3A, vous recevrez par courrier un AVIS favorable ou défavorable.

**A NOTER : Un contrôle avant acceptation du dossier pourra avoir lieu au domicile pour vérifier le bon respect des critères du Fonds Air Bois. En cas de non-respect, le dossier sera refusé et l'entreprise en charge des dossiers sanctionnée.**

- 3. Commandez les travaux, une fois l'avis favorable obtenu par courrier.**

L'attestation de dépôt de votre ancien appareil à faire tamponner par la déchèterie vous sera envoyée avec le courrier d'avis favorable par le SM3A.

Attention : Les dépôts chez des ferrailleurs ne sont pas acceptés

>Si les travaux sont réalisés avant l'acceptation du dossier de demande d'aide par le SM3A, la prime ne pourra pas être versée.

- 4. A l'issue des travaux, transmettez la FICHE : « DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE DU FONDS AIR BOIS » au SM3A (fiche remise avec l'avis), avec les pièces nécessaires :**

- Facture certifiée acquittée,**
- Relevé d'identité bancaire (RIB) du bénéficiaire**
- Justificatif de destruction de l'ancien appareil en déchèterie** (feuille rose, envoyée avec l'avis favorable)

>A titre indicatif, la prime sera versée entre 2 à 3 mois après réception de la demande de versement complète.

## FICHE 1 – DEVIS ET DÉCLARATIONS SUR L'HONNEUR (V 13 mars 2019)

### Données relatives au demandeur

*A remplir par le demandeur / bénéficiaire*

**NOM, Prénom :** .....

**Adresse : N° :** ..... **Voie :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Tel :** ..... **Adresse mail :** .....

*Adresse du logement si différent (pour les propriétaires bailleurs): Nom de l'occupant :* .....

**Adresse : N° :** ..... **Voie :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

### Devis

*A remplir par l'entreprise*

**NOM de l'entreprise\* :** ..... **et Nom du signataire :** .....

**N° RM, RCS ou SIREN :** ..... **Qualification Qualibois / Qualibat Bois énergie :** .....

**Adresse e-mail :** ..... **et n° :** .....

\*L'entreprise doit être signataire de la charte d'engagement du Fonds Air Bois pour réaliser le dossier (Liste consultable sur [www.fonds-air-bois.fr](http://www.fonds-air-bois.fr)).

	<b>DEVIS (Montants Hors Taxe)</b>
<b>Type d'appareil à remplacer :</b> ..... <p style="text-align: right;"><b>Coût du démontage et évacuation : ➔</b></p>	.....
<b>Type d'appareil neuf</b> (insert, poêle, chaudière, ...) :..... Marque : ..... Modèle : ..... Émissions de poussières : ..... mg/Nm <sup>3</sup> Puissance nominale:..... kW Rendement : ..... %      Taux de CO : ..... % <b>Label Flamme Verte 7 :</b> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Equivalent ADEME <b>Coût : ➔</b>	.....
<b>Fournitures et équipements<sup>1</sup> :</b> (ex : grilles, hotte, dallage, ...) ..... <p style="text-align: right;"><b>Coût : ➔</b></p>	.....
<b>Tubage :</b> ..... <b>Coût : ➔</b>	.....
<b>Main d'œuvre :</b> Tarif horaire : ..... Temps passé : ..... <b>Total : ➔</b>	.....
<b>TOTAL HT en Euros :</b>	.....
<b>Taux de TVA en % :</b>	.....
<b>TOTAL TTC en Euros :</b>	.....

<sup>1</sup> Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

*Signatures au verso*

## Déclarations sur l'honneur et accords

A signer par le demandeur ET l'entreprise

Je soussigné(e) (**bénéficiaire, cf. points 1 à 8**), Nom : ....., Prénom : .....

Je soussigné(e) (**entreprise, cf. points 1 à 4**), Nom : ....., Prénom : .....

Entreprise/ société : .....

1. Certifie sur l'honneur que les **travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002, installé dans le logement et en état de marche,**
2. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur les Fiches 1 et 2 sont exacts,
3. Reconnais être informé de ne pas pouvoir bénéficier des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour cette installation ni des aides de l'ANAH,
4. M'engage à **faire éliminer l'ancien appareil en déchèterie et fournir une attestation de dépôt en déchèterie avec ma demande de versement de la prime (obligatoire pour que la prime soit versée)** (hors foyer ouvert),
  - Pour les foyers ouverts, il est nécessaire de joindre à ce dossier, une photo de la cheminée en fonctionnement,
  - Pour les anciens appareils de chauffage au bois (insert, poêle, chaudière) : L'attestation à faire tamponner par la déchèterie sera envoyée par le SM3A avec le courrier d'avis favorable.
5. M'engage à attendre l'avis favorable du SM3A avant de commencer les travaux et d'acheter mon nouvel appareil. (Si les travaux sont réalisés avant acceptation du dossier par le SM3A, la prime ne pourra pas être versée)
6. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale,
7. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est achevé depuis plus de 2 ans,
8. **Accepte le principe d'une visite de contrôle sur site permettant de constater la présence d'un ancien appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou d'une cheminée ouverte ainsi que de la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.**
9. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du SM3A.

Des données ici collectées pourront être utilisées par les financeurs du Fonds Air Bois, dans le cadre uniquement du suivi et de l'évaluation de cette opération pilote. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre :

Signature du bénéficiaire :

Signature et cachet de l'entreprise partenaire  
du Fonds Air Bois :

Fait à :

Fait à :

le :

le :

**POUR RAPPEL, la signature de cette déclaration sur l'honneur engage le particulier et le professionnel.**

**En cas de non-respect des critères, des sanctions pourront être prises à l'encontre du professionnel signataire et une plainte pourra être déposée auprès du procureur de la république à l'encontre des deux parties.**

## FICHE 2 – RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES *A remplir par le demandeur*

### **Votre situation, votre logement :**

- Situation :**  Agriculteur exploitant  Artisan, commerçant, chef d'entreprise  Employé
- Situation professionnelle :**  Ouvrier  Cadre  Profession intermédiaire  Retraité  Autre, sans activité
- Age :**  18 à 24 ans  25 à 34 ans  35 à 49 ans  50 à 64 ans  65 ans et plus
- Nature du logement :**  Maison avec jardin  Maison sans jardin  Appartement

**Surface chauffée du logement :** .....m<sup>2</sup>

**Période de construction :**  avant 1949  1949 - 1975  1975-1990  1990-2005  après 2005

**Occupation du logement :**  Propriétaire occupant  Locataire,  Propriétaire bailleur  Occupant à titre gratuit

### **Votre ancien matériel et son usage :**

- Matériel remplacé :**  Foyer ouvert  Insert/ foyer fermé  Poêle  Cuisinière à bois,  Chaudière à bois
- Type d'usage de l'ancien matériel :**  Chauffage de base  Chauffage d'appoint,  Plaisir / agrément

**Age de l'appareil .....Année d'installation de cet ancien appareil dans le logement: .....(réponse obligatoire)**

*A noter que des contrôles aléatoires sont organisés pour vérifier la présence d'un ancien appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou d'une cheminée ouverte dans le logement.*

**Type de combustible:**  Bois bûche  Granulés / pellets  Bois de récupération  Autre : .....

**Quantité de bois consommée par an :** .....unité : ..... (1 stère= 1m<sup>3</sup> de bûches de 1m ; 0,8 m<sup>3</sup> de 50cm)

**Approvisionnement:**  Personnel / gratuit  Producteur indépendant  Point de vente non spécialisé  Autre : .....

Si auto-approvisionnement, durée moyenne de stockage – séchage avant utilisation ? .....

Quelles catégories d'essences de bois utilisez-vous ? :  résineux  feuillus  les deux

Si vous achetez du bois, votre vendeur vend-il sous la marque « Rhône-Alpes bois bûches » (RA2B) ?  OUI  NON

**Le ramonage de votre installation est-il fait :**  Par vous-même,  Par un professionnel ;

**Quelle est la fréquence moyenne de ramonage ? :**  1 fois tous les 2 ans,  1 fois par an,  2 fois par an,  
 Autre, à préciser : .....

### **Votre nouveau matériel et vos motivations :**

**Nouveau matériel :**  Insert cheminée  Poêle  Poêle de masse  Cuisinière à bois  Poêle hydro  Chaudière

**Type de combustible :**  Bois bûche  Granulés / pellets  Bois de récupération  Autre : .....

**Type d'usage du nouveau matériel :**  Chauffage de base  Chauffage d'appoint  Plaisir / agrément

**Quelles sont vos 2 motivations principales pour ce changement d'appareil ? :**

- Bénéficier de l'aide financière  Economiser du bois / de l'énergie  Gagner en confort / chaleur
- Améliorer la qualité de l'air (santé/environnement)  Autre: .....

**Comment avez-vous connu cette aide ? :**

- Presse locale  Panneaux  Radio  « Bouche à oreille »  Mairie  Notaire
- Foire  Mon installateur  Réseaux sociaux  Ambassadeur de l'air  Autre: .....

**RAPPEL :** N'oubliez pas de joindre votre justificatif de résidence principale en envoyant votre dossier